

IC Pays-Bas – Chiens et petits animaux domestiques

Ces Conditions Particulières internationales complètent les Conditions Générales de Transport de la SNCB.

QUELS SONT LES ANIMAUX QUI PEUVENT M'ACCOMPAGNER ?

Les animaux suivants peuvent vous accompagner à bord d'IC Pays-Bas, à condition que vous soyez en possession d'un titre de transport valable :

- Les chiens en laisse et muselés ;
- Les chiens et autres animaux domestiques dans une cage, un panier ou une caisse dont les dimensions ne dépassent pas 30cm x 30cm x 55 cm.

Les contenants des petits animaux sont conçus de manière à exclure toute blessure ou souillure envers les voyageurs, ainsi que tout dommage ou salissure de la voiture et des bagages à main qui s'y trouvent. Ils sont portés sur les genoux ou placés comme bagages à main.

Ils ne peuvent pas nuire aux autres voyageurs ni les mettre en danger.

QUELS SONT LES ANIMAUX QUI NE PEUVENT PAS M'ACCOMPAGNER ?

Les animaux considérés comme dangereux ne sont pas acceptés à bord des trains.

COMMENT VOYAGER AVEC UN CHIEN-GUIDE ?

- La personne aveugle ou malvoyante et son chien-guide voyagent ensemble (sur le même trajet et dans la même classe).
- Pour un chien-guide, le port de la muselière n'est pas obligatoire, à condition que la personne aveugle ou malvoyante puisse présenter sa Carte Nationale de réduction sur les transports en commun pour les personnes malvoyantes.
- Si la personne aveugle ou malvoyante est un enfant de moins de 12 ans, elle doit être en possession d'un titre de transport au tarif Flex Enfant pour avoir droit à la réduction Guide d'aveugle. Un enfant de moins de 12 ans qui voyage gratuitement en compagnie d'un adulte ne peut bénéficier de cette réduction.
- La réduction Guide d'aveugle ne peut être obtenue que dans le pays d'émission de la carte de réduction. Par conséquent, il est préférable d'acheter le billet aller et le billet retour en même temps.



A QUEL PRIX ?

- Le titre de transport pour le chien en laisse est toujours émis en 2e classe, même si le propriétaire du chien voyage en 1e classe. Il est émis avec une réduction de 50% sur le tarif Flex Adulte 2e classe.
- Le petit animal domestique dans un contenant voyage gratuitement.
- Les chiens-guides voyagent gratuitement, mais un titre de transport doit être délivré pour eux (en 2e classe, même si la personne aveugle ou malvoyante voyage en 1e classe).

